

Les programmes et disciplines au collège



Les enseignements obligatoires :

Français, Mathématiques, SVT, Technologie, Sciences physiques, LV1, LV2, Histoire/géographie et Education morale et Civique, Arts plastiques, Education musicale, EPS.

Les programmes de ces enseignements sont « soclés », les professeurs choisissant leur progression sur les 4 années du cycle des approfondissements (de la 5^{ème} à la 3^{ème}).

Les professeurs de CM1, CM2 et 6^{ème} se concertent pour les progressions du cycle 3 de consolidation.

Enseignement supplémentaire obligatoire :

Grec moderne (débutant et renforcé)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) :

Leurs horaires sont intégrés à la discipline et ils permettent d'aborder différemment les programmes.

- 5^{ème} : Langues et cultures de l'antiquité et Transition écologique et développement durable
- 4^{ème} : Sciences, technologies et société et Langues et cultures étrangères
- 3^{ème} : Culture et création artistique et Monde économique et professionnel

L'accompagnement personnalisé :

Maîtrise du français, organisation, méthodes d'apprentissage, autonomie

Les programmes du cycle 3 (cycle de consolidation) et du cycle 4 (cycle d'approfondissement) ont été publiés au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015.

Vous pouvez les consulter sur le site EDUSCOL

<http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html>